



**COMMUNE DE BOUCLANS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2022  
PROCES VERBAL**

La séance est ouverte à 19h00 en session ordinaire.

Lieu : ex Mairie annexe de Vauchamps

Président : M. HIRTZEL Martial

Secrétaire : M. AURIOL Christophe

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 10 Juin 2022
- Nouvelles règles de publicité des actes communaux
- Approbation de la vente des terrains du lotissement [*délibération n°1*]
- Révision des conditions d'inscription et d'utilisation des services de la médiathèque [*délibération n°2*]
- Réévaluation des emplacements de taxi [*délibération n°3*]
- Modification des horaires d'ouverture de l'agence postale [*délibération n°4*]
- Investissements non prévus à réaliser [*délibération n°5*]
- Point sur le projet périscolaire
- Actualité CCPHD
- Informations diverses

**1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 JUIN 2022**

Aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 10 juin 2022 à l'unanimité des présents et représentés, par dix-huit voix.

**2/ NOUVELLES REGLES DE PUBLICITE DES ACTES COMMUNAUX**

L'article 78 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoyait une réforme en matière de publicité des actes des communes et de leurs groupements.

L'objectif de la réforme est de simplifier et d'harmoniser les outils dont disposent les communes et leurs groupements. L'essentiel des mesures entreront en vigueur à compter du 1er juillet 2022.

Principales mesures de la réforme :

I - Le procès-verbal des séances est érigé en formalité unique et obligatoire. Il est signé par le maire et le/la secrétaire de séance. Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du ou de la secrétaire de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports et débats au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

II - La suppression du compte-rendu de séance

III - L'affichage de la liste des délibérations examinées en séance se substitue au compte-rendu de séance. Les délibérations doivent être signées par le maire et le secrétaire de séance, elles n'ont plus à être signées par l'ensemble des conseillers municipaux présents à la séance.

Arrivée d'Orianne POMMEY à 19h15.

### **3/ APPROBATION DE LA VENTE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT**

La vente des terrains du lotissement des Hauts d'Ambre doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Terrains dont l'acte de vente est signé :

- Lot n°1 – M. LEBON / Mme BERNE – 709 m<sup>2</sup> – 50 693 € TTC
- Lot n°6 – Mme BARCON – 764 m<sup>2</sup> – 53 700 € TTC
- Lot n°8 - M. RICHARD - 786 m<sup>2</sup> – 58 950 € TTC
- Lot n°9 - M. RICHARD - 884 m<sup>2</sup> – 66 300 € TTC
- Lot n°10 – M. LEPEZENNEC / Mme BARBIZIER – 786 m<sup>2</sup> – 58 950 € TTC

Terrains dont le compromis de vente est signé :

- Lot n°3 – M. VERNEREY / Mme ANDRE – 659 m<sup>2</sup> – 49 425 € TTC
- Lot n°4 – M. FREUND / Mme FAIVRE – 678 m<sup>2</sup> – 48 405,50 € TTC
- Lot n°12 – M. NOGUERA – 658 m<sup>2</sup> – 49 350 € TTC

Commentaire : à ce jour, six terrains ne sont pas encore attribués, mais trois sont réservés sous accord d'attente de prêt ou autre. Le plus grand terrain est pré-réservé pour un projet de petit collectif, en attente de confirmation.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, approuve la vente des terrains du lotissement des Hauts d'Ambre telle que présentée ci-dessus, par dix-neuf voix pour. *[délibération n°1] Envoyée en Préfecture le 19 juillet 2022*

### **4/ REVISION DES CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'UTILISATION DES SERVICES DE LA MEDIATHEQUE**

La note relative à la révision possible des conditions d'inscription et d'utilisation des services de la médiathèque a été adressée aux conseillers municipaux avec les documents préparatoires.

Les conditions d'inscription et d'utilisation des services de la médiathèque municipale ont été pensées il y a plusieurs années et les pratiques des usagers évoluent ; celles-ci pourraient faire l'objet d'une révision afin de correspondre au plus près avec les usages actuels.

Les conditions d'inscription pourraient être précisées en ces termes :

- Cot. familiale : personnes vivant sous le même toit :  
De Bouclans : 10 € / an (au lieu de 8 €)  
Hors Bouclans : 12 € / an (au lieu de 10 €)
- Cot. individuelle : une personne physique seule :  
Sur présentation du coupon Carte Jeune : Gratuit  
De Bouclans : 5 € / an  
Hors Bouclans : 8 € / an
- Cot. de groupe : personnes morales (collectivités/associations) : 20 € / an

Nathalie DEFRASNE souligne qu'un certain nombre de bibliothèques sont gratuites, tout en reconnaissant que les sommes en jeu sont mineures et que la gratuité porte une forme de dévalorisation du service rendu.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, valide les nouvelles conditions d'adhésion et d'utilisation de la médiathèque telles que présentées ci-dessus, par dix-neuf voix pour. *[délibération n°2] Envoyée en Préfecture le 19 juillet 2022*

## **5/ REEVALUATION DES EMPLACEMENTS DE TAXI**

Le prix actuel des emplacements de taxi situés sur la commune (Bouclans et Vauchamps) est de 750 € par an par emplacement.

Pour l'année 2022, il est proposé de revaloriser le prix des emplacements de taxi à 800 € par an par emplacement.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir débattu, valide par dix-neuf voix pour, la revalorisation du prix des emplacements de taxi à 800 € par an par emplacement à partir de l'année 2022. *[délibération n°3] Envoyée en Préfecture le 19 juillet 2022*

## **6/ MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE**

Les collaboratrices de l'Agence Postale Communale et de la Maison France Services ont fait part de demandes fréquentes des usagers pour une ouverture plus tôt le matin, à partir de 8h30.

Par ailleurs, elles constatent qu'à partir de 17h le mercredi et le vendredi, la fréquentation est pratiquement nulle.

Leur proposition est d'ouvrir à 8h30 au lieu de 9h00 tous les matins, et de fermer à 17h30 au lieu de 18h30 les mercredis et vendredis.

Un sondage a été proposé à la population sur l'application Politéia. Il a reçu 38 réponses + 21 réponses hors secteur. 100 % des répondants sont favorables aux nouveaux horaires proposés.

Il est proposé au conseil municipal de valider les nouveaux horaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, valide par dix-neuf voix pour les nouveaux horaires de l'Agence Postale Communale et de la Maison France Services : ouverture à 8h30 tous les matins et fermeture à 17h30 les mercredis et vendredis. *[délibération n°4] Envoyée en Préfecture le 19 juillet 2022*

## **7/ INVESTISSEMENTS NON PREVUS A REALISER**

1/ les récents orages de grêle ont endommagé la couverture en plexiglas protégeant la sortie coté cuisine du logement communal de Vauchamps.

La réparation n'est pas possible et le remplacement par le même matériau nous expose aux mêmes déboires dans le futur.

Il est proposé de refaire la couverture en matériau couleur brique, avec puit de lumière en face de la porte fenêtre.

Le devis adressé aux conseillers avec les documents préparatoires, s'élève à 1 600,50 € TTC.



2/ Le lave vaisselle de l'Espace Culturel est tombé en panne.  
Cet élément indispensable aux événements pour lesquels la salle est louée doit être remplacé.

Plusieurs devis ont été sollicités.

Le devis présentant les meilleures conditions, adressé aux conseillers avec les documents préparatoires, s'élève à 4 665,60 € TTC. C'est par ailleurs le seul devis ne nécessitant pas de modifications de l'installation liées à la taille du matériel.

3/ Information : le budget prévoyait des réparations provisoires sur le clocher de l'église (12 930,00 € TTC) qui mérite par ailleurs une restauration complète, déjà signalée par l'entreprise PATEU ROBERT en 2015.

Après consultation, il s'avère peut être préférable de réaliser cette année un diagnostic complet qui permettra de programmer la restauration dans les deux ans à venir, selon l'état. Pour ce faire, un devis a été demandé à l'entreprise A. RICHARD, qui s'établit à 2 698,80 € TTC.

Débat : sur ce point, le conseil municipal demande que soit plutôt réalisé un diagnostic par un expert indépendant, qui pourra servir de base à un appel d'offres auquel toutes les entreprises pourront répondre sur les mêmes critères.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, valide les deux investissements proposés :

- Réfection de la couverture protégeant la sortie côté cuisine du logement communal de Vauchamps > devis de la société NCB Bouclans 1 600,50 € TTC.

- Remplacement du lave vaisselle de l'Espace Culturel > devis de la société Techni Café Devecey 4 665,60 € TTC.

Le conseil municipal donne mandat au maire pour engager ces investissements.

voix pour : 19    voix contre : 0    abstentions : 0

*[délibération n°5] Envoyée en Préfecture le 19 juillet 2022*

## **8/ POINT SUR LE PROJET PERISCOLAIRE**

▪ Travaux :

- Reprise nécessaire des chéneaux pour un meilleur écoulement des eaux de pluie
- Etude d'une couverture pour la descente à la chaufferie (entrées d'eau suite à l'orage)
- Etanchéification du futur silo à granulés (entrées d'eau suite à l'orage)
- Problèmes d'allumage des luminaires réglés.
- Délai sur la livraison des fenêtres qui ne se fera qu'en septembre : en attendant, pose de films polyane provisoires
- Démarrage de la pose des placos

A ce jour, il y a un décalage du planning général d'environ deux mois.

Un travail participatif (commune, enseignants, parents...) devra être engagé à la rentrée sur des hypothèses de désimperméabilisation partielle de la cour d'école).

Cet été, compte tenu des travaux, le centre de loisirs s'installera dans les locaux de Vauchamps.

▪ Ecole :

A la rentrée, la commune de Bouclans accueillera cent élèves.

## **9/ ACTUALITES CCPHD**

### ▪ PLUI :

Les personnes publiques associées (PPA) ont formulés des avis défavorables ou avec réserves. Les travaux avec l'AUDAB ont débuté. En urgence, seront réexaminés les calculs relatifs aux quotas de logements et les surfaces urbanisables. Parallèlement, seront traitées les remarques mineures.

### ▪ Réorganisation :

La prise de fonction de la DGA est en cours. Les responsables de pôles sont nommés.

Les instances élues vont être adaptées : redéfinition du rôle du Bureau ; renforcement du COPIL (Vices Présidents) ; remplacement de Thierry VERNIER dans sa fonction de VP (motif charge de travail)

Les dossiers importants (schéma de mobilité, plan climat énergie) peinent à avancer pour plusieurs raisons (qualité du bureau d'études, indisponibilité des élus) et devront être remis sur les rails à la rentrée.

Dans le cadre de la contractualisation avec le département (PAC 25 2022 – 2028), et du contrat régional, les projets d'investissement des communes seront étudiés durant l'été et à la rentrée pour affectation (intérêt communautaire ou volet communal)

## **10/ INFORMATIONS DIVERSES**

### ▪ Orages de grêle :

La demande de déclaration en zone sinistrée suite aux orages de grêle n'a pas été retenue par la Préfecture car les dégâts identifiés relèvent de la prise en charge des contrats d'assurance des victimes.

### ▪ Distribution des Bouclans infos :

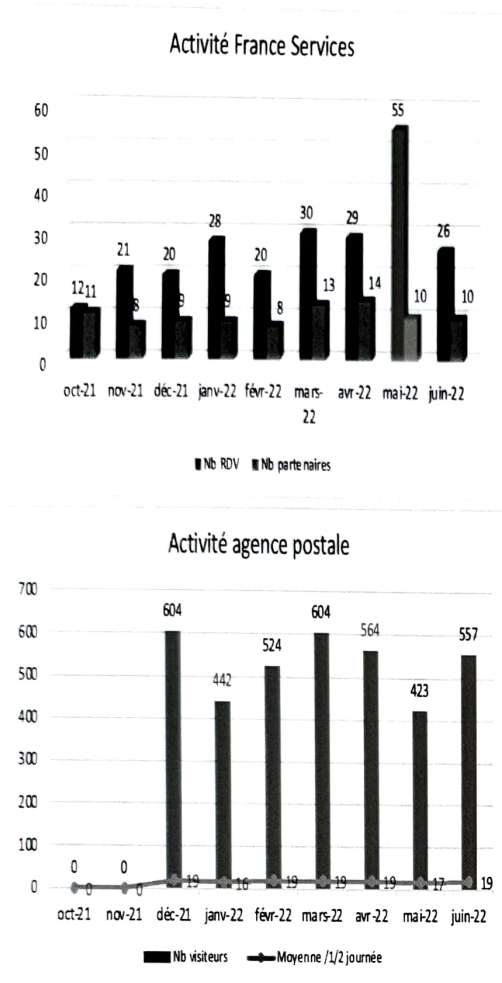
- Un point avec les FRANCAS est nécessaire à la rentrée pour évaluer de quelle façon le groupe ados pourrait poursuivre la distribution du Bouclans Infos
- Un devis a été demandé pour information à l'ESAT d'Etalans qui distribue le bulletin municipal de Valdahon. Il s'établit à 130 € par distribution avec contraintes de dates et de conditions météo.
- La répartition des rues en cas de distribution par les élus serait à améliorer pour faciliter les tournées. Il serait bien que deux ou trois élus prennent en charge le sujet.

### ▪ Retour sur le bal :

Quelques nuisances signalées (bruit, circulation de véhicules sur des chemins ruraux) ; quelques dégradations (clôtures de pâtures coupées, bétail en divagation) ; aucune intervention signalée par les forces de l'ordre ou de sécurité ; désapprobation de certaines associations sur le fait que les dates du bal coïncidaient avec d'autres manifestations associatives.

### ▪ Passage de la randonnée VTT « La Sapinette » prévu le dimanche 25 septembre 2022

### ▪ Suivi d'activité Agence Postale et France Services à fin mai 2022



▪ **Action de communication France Services début octobre :**

Une opération de communication est prévue à l'automne 2022, à l'occasion de la première année d'activité de l'Agence Postale Communale et de France Services :

- Cérémonie d'inauguration : environ 600 € TTC
- Création, impression et distribution d'un flyer recto/verso A4 sur les communes de Nancray, Osse, Champlive, Dammartin les Templiers, Glamondans, Aissey, Gonsans, Naisey les Granges, Côtebrune, Magny Châtelard, La Chevillotte et même Bouclans (pour rappel) : tarif 1 300 € TTC.
- 500 livrets de timbres : 3 680 € TTC (demande de distribution par les facteurs dans les foyers de Bouclans).
- 4 500 magnets et blocs-notes 1 050 € TTC (demande de distribution par les facteurs dans les foyers des communes listées ci dessus).

La dépense sera engagée par la commune et remboursée intégralement par la Poste (dans la limite de 9 000 €).

Nous attendons la validation de l'opération par la Poste.

▪ **Établissement des fiches de paye par le centre de gestion**

Le CDG 25 propose aux communes, à compter du 1er janvier prochain, un nouveau service d'établissement des fiches de paye, facturé 8 € par mois par agent et 4 € par mois par élu. Ce service garantit la sécurité, l'exactitude des données et apporte un gain de temps estimé à un à deux jours par mois selon les modifications à intégrer d'un mois sur l'autre.

Cela libérerait un peu de temps pour d'autres tâches qui se sont ajoutées.

Débat : le conseil municipal considère ce nouveau service intéressant et les coûts particulièrement bas.

▪ Dates des prochaines réunions de conseil municipal :

- Le vendredi 9 septembre 2022 à 20h30 à Bouclans
- Le vendredi 14 octobre 2022 à 20h30 à Bouclans
- Le vendredi 18 novembre 2022 à 20h30 à Bouclans
- Le vendredi 16 décembre 2022 à 20h30 à Bouclans

Durant l'été, le maire ou au moins un adjoint, et un ou plusieurs conseillers délégués seront présents sur la commune.

Le planning de présence est disponible au secrétariat de mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40

**Rappel des délibérations prises au cours de la séance :**

- *Délibération n°1 : approbation de la vente des terrains du lotissement*
- *Délibération n°2 : révision des conditions d'inscription et d'utilisation des services de la médiathèque*
- *Délibération n°3 : réévaluation des emplacements de taxi*
- *Délibération n°4 : modification des horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale et de la Maison France Services*
- *Délibération n°5 : investissements non prévus à réaliser*

Liste des délibérations affichée et publiée sur le site internet le 19 juillet 2022.

Membres présents :

Mmes Sophie DENIMAL ; Fleur MANZONI ; Estelle VERDOT ; Virginie SIMONIN ;  
Mélanie GRUET ; Nathalie DEFRASNE ; Frédérique POUPENEY ; Oriane POMMEY  
(arrivée à 19h15) ; MM Joël BOURRAT ; Valentin BUGNET ; Jean-Pierre. GUEY ;  
Martial HIRTZEL ; Gino MICHEL ; Alexis MARTIN ; Christophe AURIOL ; Vincent  
BOUVRESSE

Membres absents :

- Mme DUEDE Virginie, excusée, qui a donné procuration à Mme DEFRASNE Nathalie
- Mme PERROT MINOT Joséphine, excusée, qui a donné procuration à M. HIRTZEL  
Martial
- M. ISABEY Jean-Marie, excusé, qui a donné procuration à Mme MANZONI Fleur

Dix-neuf membres présents ou représentés. Le quorum est atteint.

M. le secrétaire de séance :  
Christophe AURIOL

M. le maire :  
Martial HIRTZEL

